

Synthèse d'évaluation de projet rédigée par le rapporteur - Appel à projets CAROTTE 2009

Acronyme et nom du projet	
----------------------------------	--

Nom et Prénom du rapporteur		Date	
------------------------------------	--	-------------	--

Rappel des notes des experts (ne pas mentionner les noms des experts)	Expert 1	Expert 2	Expert 3 Le cas échéant	Expert 4 Le cas échéant	Expert 5 Le cas échéant	Expert 6 Le cas échéant	Rapporteur
1. Pertinence							
2. Qualité scientifique et technique							
3. Méthodologie / coordination							
4. Impact							
5. Qualité du consortium							
6. Moyens / Faisabilité							
7. Proposition de classement							

Les notes doivent être accompagnées d'un commentaire. L'appréciation de la rubrique 11 reflète l'avis général de l'expert. Elle ne résulte pas obligatoirement d'une moyenne pondérée des notes précédentes même si elle doit être en cohérence avec l'impression d'ensemble qui s'en dégage.

Le barème est : 5 = excellent, 4 = très bon, 3 = bon, 2 = juste, 1 = médiocre, 0 = éliminatoire ou non éligible.

	<p align="center">AVIS TRANSMIS AUX PORTEURS DU PROJET</p> <p>Les informations contenues dans ces sections seront assemblées pour constituer le retour transmis aux porteurs de projet. Elles exprimeront l'avis du Comité d'Évaluation et seront transmises par l'ANR dans le courrier informant le coordinateur de la décision de sélection du projet. Cette synthèse reflète l'avis du</p>
--	--

		Comité d'Évaluation. Elle pourra être enrichie de l'avis du Comité de Pilotage. L'ANR se réserve la possibilité d'effectuer des modifications si besoin, auquel cas le président du Comité d'Évaluation sera consulté.
	NOTES	AVIS TRANSMIS AUX PORTEURS DU PROJET
Bref résumé du projet (5 à 6 lignes au format du tableau)		
1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (voir §2 de l'appel à projets). • Adéquation aux recommandations de l'appel à projets (voir §3.4 de l'appel à projets).. 	Note de 0 à 5	Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets
2. Qualité scientifique et technique <ul style="list-style-type: none"> • excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art, • caractère innovant, en termes d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant, • levée de verrous technologiques, 	Note de 0 à 5	Qualité scientifique et technique
3. Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination <ul style="list-style-type: none"> • positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique, • faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes, • structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons, • qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur, • stratégie de valorisation des résultats du projet. 	Note de 0 à 5	Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination

<p>4. Impact global du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire, 	<p>Note de 0 à 5</p>	<p>Impact global du projet</p>
<p>5. Qualité du consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> • niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes, • adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques, • complémentarité du partenariat, 	<p>Note de 0 à 5</p>	<p>Qualité du consortium</p>
<p>6. Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • adaptation et justification du montant de l'aide demandée, • adaptation des coûts de coordination, • justification des moyens en personnels, • justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs), • évaluation du montant des investissements et achats d'équipement, • évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...). 	<p>Note de 0 à 5</p>	<p>Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet</p>
<p>7. Avis général - Proposition de classement</p> <ul style="list-style-type: none"> • A (recommandés), B (acceptables), et C (rejetés) • Conclusion : points forts et points faibles • Recommandations au projet <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les projets non retenus afin de leur fournir les d'informations leur permettant de comprendre et éventuellement de s'améliorer ○ Pour les projets retenus, afin de justifier les modifications demandées, et de faciliter leur suivi une fois les projets démarrés. • Éventuellement, demandes de modifications pour les projets retenus 	<p>Classe ment proposé A+/A/A - /B+/B/B -/C</p>	<p>Conclusion : points forts et point faibles</p>

	Recommandations
	Demandes de modifications pour les projets retenus

AUTRES COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR

Section destinée à inscrire d'éventuels autres commentaires du rapporteur destinés au Comité d'évaluation, pour la traçabilité de l'élaboration des avis du Comité d'évaluation.

En déposant ce rapport sur le site d'évaluation de l'appel à projets, je reconnais avoir pris connaissance de la charte de déontologie de l'ANR de l'avoir accepté et déclare que, autant que je sache, je n'ai aucun conflit d'intérêt, dans l'évaluation de cette proposition.

Extrait de la charte de déontologie de l'ANR : « Par conflit d'intérêt on entend toute situation où un individu est amené 1) à porter un jugement, 2) à participer à une prise de décision, dont lui-même pourrait tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités de scientifique ou de responsable scientifique. La charte de déontologie de l'ANR est disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/chartedeontologie.pdf>